

La mort en consultation

DANGER L'assassinat fin août d'une psychologue dans son cabinet à Annecy pose la question des risques encourus par ces professionnels, qui ne reçoivent aucune formation en matière de sécurité. Des praticiens suisses témoignent



(KALONJI

POUR LE TEMPS)

CHRISTIAN LECOMTE

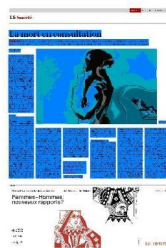
🐦 @chrislecdz5

Le mercredi 26 août, Morgane N., jeune psychologue française d'une trentaine d'années, est abattue d'une balle dans la tête dans son cabinet d'Annecy (Haute-Savoie). L'auteur du tir mortel est un homme de 75 ans, habitant à Chambéry. Il a été appréhendé et mis en garde à vue pour assassinat puis placé en détention provisoire. Exempt de toute pathologie mentale, l'individu, qui n'était pas suivi par la psychologue, aurait agi à la suite d'un signalement rédigé par la victime la veille des faits. Cette information, qui repose

sur des éléments recueillis par la psychologue, mettait en cause le suspect «pour des faits de nature sexuelle commis sur mineure de 15 ans dans le cadre familial», a précisé Véronique Denizot, la procureure de la République à Annecy. Aux enquêteurs, l'homme a déclaré être venu pour «lui faire peur» et a contesté toute volonté d'homicide. Il a précisé avoir «voulu récupérer tout document papier ou informatique lié au signalement que la psychologue voulait faire et n'avoir tiré que sous l'effet de la panique».

Un choc

L'émoi est immense à Annecy. Des fleurs ont été déposées au pied de l'immeuble où exerçait la thérapeute. Un hommage public a été célébré. Le milieu professionnel est sous le choc. «Ce terrible événement nous rappelle combien la profession de psychologue, chargée d'aider les personnes en souffrance et d'apporter protection aux plus fragiles, est aussi exposée à des actes de violence», a commenté le syndicat professionnel français des psychologues.



Cité par *Le Dauphiné libéré*, Patrick-Ange Raoult, membre du Syndicat national des psychologues, expliquait: «Dans le libéral, on est très exposés et il m'est déjà arrivé d'avoir deux ou trois intrusions un peu vives. Une issue fatale reste fort heureusement exceptionnelle mais le drame d'Annecy pose la question des risques auxquels nous sommes confrontés et que nous pouvons difficilement anticiper.» Les différents syndicats jugent qu'une réflexion doit être amorcée sur les modalités d'accompagnement des professionnels. Une formation doctorale sur les risques du métier en général serait une piste.

Le psychologue suisse Philip Jaffé, qui siège au Comité des droits de l'enfant de l'ONU et dirige une antenne académique de l'Université de Genève en Valais, regrette le manque de formation des thérapeutes en matière de sécurité et prévention des actes de violence. «La Fédération suisse des psychologues met à la disposition de celles et ceux qui ouvrent un cabinet un fichier de conseils mais, de mémoire, aucun protocole sécuritaire n'y figure.»

Il prend en exemple les Etats-Unis où ce type de professionnels sont sensibilisés aux dangers. «On suggère une disposition de la salle, où placer le bureau par exemple, poser une sonnette d'alarme.» Philip Jaffé ne compte plus le nombre de menaces qu'il a reçues «parce que l'on m'accusait de détruire des familles». Fort heureusement, en Suisse autant qu'en France, les cas de violences extrêmes sont très rares. A Genève on se souvient de l'affaire Adeline en 2013, cette jeune sociothérapeute assassinée par un

détenu qu'elle accompagnait à l'extérieur alors qu'il se rendait à sa séance de thérapie équestre. En 2010, une psychiatre zurichoise de 56 ans a été tuée à coups de couteau dans son cabinet. Magali Volery, de l'Association genevoise des psychologues, qui a interrogé des confrères et confrères romands, indique: «Toutes et tous

«Notre métier est à risque et cela n'est pas assez reconnu»

MAGALI VOLERY, ASSOCIATION GENEVOISE DES PSYCHOLOGUES

n'évoquent aucune violence physique mais font part de menaces verbales de plus en plus fréquentes. La consigne est à chaque fois de porter plainte.»

Secret professionnel

Dans le cadre de leur mission, les psychologues sont soumis au secret professionnel mais des informations ou des révélations partagées dans les cabinets ne peuvent être passées sous silence. Magali Volery explique: «Nous avons le devoir de lever le secret professionnel si le patient peut se mettre en danger ou mettre en danger les autres. Les situations de maltraitance et les abus sexuels entrent aussi dans ce cadre. Notre métier est à risque et cela n'est pas assez reconnu.» Philip Jaffé juge que ce qui se trame dans les cabinets demeure un sujet tabou: «En Suisse, les langues se délient moins qu'ailleurs. Les inquiétudes et le sentiment diffus de vulnérabilité émergent peu tandis que la profession est soumise à des tensions de plus en plus fortes. L'individualisme croît, le besoin de confrontation augmente, la parole

est moins respectueuse que dans le passé.» Selon Philip Jaffé, compte tenu de la compétition, les thérapeutes «prennent toute la patientèle qui se présente». Notamment une frange sociale de la population souvent précarisée. Il suggère que les jeunes diplômés acquièrent de l'expérience dans le cadre hospitalier ou en institution avant d'ouvrir un cabinet privé.

Les psychologues scolaires sont eux aussi particulièrement exposés. Directrice à Neuchâtel du Cappel (Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires), Nicole Treyvaud indique que ce sont les directeurs d'établissement qui font des signalements avec éventuellement un dépôt de plainte, et non pas les personnels qui reçoivent les enfants. De plus, un groupe de police est à la disposition des écoles en cas de menaces ou de violences. «Un recours qui rassure, cela se vérifie régulièrement et les collaborations sont sécurisantes», confie la responsable. Tout autre point de vue chez ce psychologue genevois qui travaille en libéral et requiert l'anonymat. «Dans le privé, nous ne bénéficions d'aucune protection, l'Etat ne réagit pas, ne nous soutient pas.» Il a été maintes fois menacé, évoque deux situations où il s'est senti réellement en danger. «Nous faisons face à des parents dangereux, nous alertons les autorités, qui mettent des croix dans les cases, et c'est tout.» Il a pris la décision, il y a dix-huit mois de cela, de ne plus prendre de patients adressés par les services sociaux: «Je leur dis de se tourner vers les services publics car nous ne sommes pas protégés.» ■